

## Séance du 12 Juin 2003

L'an deux mil trois le douze Juin à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire.

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ, 1er Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint, M. André RIOU, 3ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN, Quatrième Adjoint, Mme Martine CUEFF, Cinquième Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, Mme Louissette LE ROUX, M. Pierre LE DILAVREC, M. Rémy LE MEUR, Mme Françoise NORMAND, M. Tanguy MORVAN M. Jacques TILLY, M. Michel LE ROY

Absents : Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN, M. Romain QUERE,

Procurations : M. Romain QUERE à Mme Martine CUEFF, Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN à M. Pierre LE DILAVREC

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 Juin 2003

Date de Publication : 13 Juin 2003

Secrétaire : Pierre LE DILAVREC

<u>Objet</u> : Charte des communes du bassin versant du Léguer : Adhésion de Guerlesquin
--

Le Maire expose au Conseil que le Comité du bassin versant du Léguer prépare actuellement la signature d'un nouveau contrat de bassin versant 2003-2006. Une proposition définitive de charte est maintenant élaborée, avec, en annexe, le descriptif du niveau initial 2002 et le niveau final proposé pour 2006 du plan de désherbage communal. Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion de Guerlesquin à cette charte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adhère à cette charte.